

# COMMUNE DE ROSET-FLUANS

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 18 mars 2011

### **PRESENTS :**

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire  
MM. Christophe GESLOT et André COSTANTINI, Adjoint  
Mmes Claudie GARNIER, Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Sylvie ZILIO, Conseillères  
MM. Christophe CANNELLE et Louis MARTIN, Conseillers

### **ABSENTE EXCUSEE :**

Mme Sophie CRETIN qui donne procuration à M. Christophe GESLOT

### **ABSENT :**

M. Martial GOUNAND

Mme Sylvie ZILIO a été nommée secrétaire de séance.

**Ouverture de séance 20 H 10**

### **Ordre du jour:**

#### ***Délibérations :***

- 1) Révision triennale du bail des Grottes d'Osselle
- 2) Avenant au marché de travaux « Renforcement voirie »
- 3) Approbation des comptes administratifs 2010
- 4) Approbation des comptes de gestion 2010 du Trésorier
- 5) Affectation des résultats
- 6) Approbation des budgets primitifs 2011
- 7) Election du 1<sup>er</sup> adjoint suite à une démission
- 8) Election d'un délégué titulaire et son suppléant au sein de la C.C.V.S.V suite à une démission

#### ***Questions diverses***

## **APPROBATION DES PROCES VERBAUX**

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 7 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 février 2011 est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°1 : Révision triennale du bail des Grottes d'Osselle**

Monsieur le Maire informe que la deuxième révision triennale du loyer des Grottes d'Osselle doit intervenir le 15 avril 2011. Celui-ci est indexé sur l'indice INSEE coût de la construction.

L'indice de référence passe de 1443 à 1520. Le loyer révisé s'élève à 9 515,65 €.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil prenne en compte la situation touristique, qui subit les conséquences de la crise actuelle. Par ailleurs, il précise les bonnes relations qui existent depuis de nombreuses années entre la gérance des Grottes et la Commune.

Le Conseil municipal,

Vu le bail des Grottes d'Osselle en date du 20 mai 2005,

Vu la délibération du 25 avril 2008,

Considérant que la situation touristique subit les conséquences de la crise actuelle,

Considérant qu'il convient de ne pas compromettre l'exploitation pérenne des Grottes d'Osselle,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide de ne pas procéder à la réévaluation du loyer,

Article 2 : Décide que l'indice de référence pour la prochaine révision triennale du loyer des Grottes d'Osselle sera de 1520,

Article 3 : Charge le Maire de notifier cette décision à la gérance des Grottes d'Osselle et au Comptable municipal.

## DELIBERATION N°2 : Avenant au marché de travaux « Renforcement voirie »

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marchés conclu avec l'entreprise adjudicataire en application de la délibération du conseil municipal du 8 octobre 2010 relative à l'approbation du marché de travaux ;

VU la délibération du conseil municipal du 4 avril 2008 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 28 mars 2011,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de renforcement et réfection de voirie Rue du Bas des Hous, parking, chemin du Pré coucou :

**Attributaire** : Entreprise STD Zone Industrielle 25320 CHEMAUDIN

Marché initial du 25/10/2010 - montant : 69 532,60 € HT

Avenant n° 1 - montant : 10 384,25 € HT

Nouveau montant du marché : 79 916,85 € HT

**Objet** Travaux complémentaires

Le délai d'exécution des travaux reste inchangé.

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## DELIBERATION N°3 : Approbation des comptes administratifs 2010

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2010

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses 155 333,71 €

Recettes 772 659,53 €

Excédent de clôture : 617 325,82 €

#### **Investissement**

Dépenses 95 458,82 €

Recettes 57 751,45 €

Déficit : 37 707,37 €

Restes à réaliser : 133 817,00 €

Besoin de financement 171 524,37 €

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2010 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

#### ***Fonctionnement***

Dépenses	10 322,00 €
Recettes	10 322,00 €
Excédent de clôture :	0,00 €

#### ***Investissement***

Dépenses	209 857,18 €
Recettes	106 449,99 €
Déficit de clôture :	103 407,19 €

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du service d'assainissement.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Sous la présidence de M. André COSTANTINI adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2010 du service de lotissement qui s'établit ainsi :

#### ***Fonctionnement***

Dépenses	15 688,34 €
Recettes	0,00 €
Déficit de clôture :	15 688,34 €

#### ***Investissement***

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Excédent de clôture :	0 €

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 du compte annexe lotissement.

<b>DELIBERATION N°4 : Approbation des comptes de gestion 2010 du Trésorier</b>
--------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2010 du trésorier en concordance avec les comptes administratifs 2010.

## DELIBERATION N°5 : Affectation des Résultats

### AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNE 2011

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2011 de la manière suivante :

#### Section d'Investissement :

Affectation du déficit d'investissement de	37 707,37 € au compte D 001
Restes à Réaliser :	133 817,00 €
Affectation au compte 1068 :	171 524,37 €

#### Section de Fonctionnement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 445 801,45 € au compte R 002

### AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2011 de la manière suivante :

Pas de report d'exploitation	
Affectation du déficit d'investissement	103 407,19 € au compte D 001

Pas de restes à réaliser

### AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT 2011

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2011 de la manière suivante :

Affectation du déficit global de fonctionnement 15 688,4 € au compte D 002

Pas de restes à réaliser

## DELIBERATION N°6: Approbation des Budgets Primitifs 2011

### Budget Primitif Commune 2011 :

Etat de la dette au 1er janvier 2011 : 25 008,04 € soit 54,5 €/habitant

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2011.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2011 qui s'établit comme suit :

**Section de Fonctionnement :** - dépenses : 233 137,00 €  
- recettes : 661 541,45 €

**Section d'Investissement :** - dépenses : 323 133,37 €  
- recettes : 323 133,37 €

**Budget Primitif Assainissement 2011 :**

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2001.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2011 qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement** - dépenses : 0 €  
- recettes : 0 €

**Section d'Investissement :** - dépenses : 103 407,19 €  
- recettes : 103 407,19 €

**DELIBERATION N°7 : Election du 1<sup>er</sup> Adjoint suite à une démission**

Pour des raisons personnelles, Mme Claudie GARNIER a souhaité être déchargée de ses fonctions de maire-adjoint. Monsieur le Préfet du Doubs a accepté sa démission de la fonction.

Elle conserve son mandat de Conseillère municipale.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de pourvoir le poste de premier adjoint au maire.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 22 mars 2008 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la démission de Mme Claudie GARNIER des fonctions du poste de premier adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de premier adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Mme Claudie GARNIER ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré,

**Article 1er** : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : Procède à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : **M. Louis MARTIN**

Nombre de votants : **9 (neuf)**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **9 (neuf)**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **4 (quatre)**

Nombre de suffrages exprimés : **5 (cinq)**

Majorité absolue : **3 (trois)**

Obtenu M. Louis MARTIN **5 voix (cinq)**

**Article 3** : **M. Louis MARTIN** est désigné en qualité de **premier adjoint** au maire.

**DELIBERATION N°8 : Election d'un délégué titulaire et son suppléant au sein de la C.C.V.S.V suite à une démission**

Monsieur le Maire explique que Mme Claudie GARNIER souhaite être déchargée de sa fonction de déléguée au sein de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et qu'il y a lieu de nommer un nouveau délégué.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes du Val Saint Vitois,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire en remplacement de Mme Claudie GARNIER de la commune auprès de la Communauté de communes du Val Saint Vitois,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire et de son suppléant,

Mme Claudie GARNIER ne participe pas au vote pour l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant.

## **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le délégué titulaire :

Nombre de bulletins : **9 (neuf)**  
À déduire bulletins blancs : **2 (deux)**  
Suffrages exprimés : **7 (sept)**  
Majorité absolue : **4 (quatre)**

A obtenu :

- M. Louis MARTIN **7 voix (sept)**

**M. Louis MARTIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **délégué titulaire**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le délégué suppléant :

Nombre de bulletins : **9 (neuf)**  
À déduire bulletins blancs : **2 (deux)**  
Suffrages exprimés : **7 (sept)**  
Majorité absolue : **4 (quatre)**

A obtenu :

- M. Christophe GESLOT **7 voix (sept)**

**M. Christophe GESLOT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **délégué suppléant**.

## **DESIGNE :**

Le délégué titulaire est **M. Louis MARTIN**

Le délégué suppléant est **M. Christophe GESLOT**

Et transmet cette délibération au président de l'EPCI de la Communauté de Communes du Val Saint Vitois.

## **Questions diverses**

### **Mur du château**

Madame Sylvie ZILIO évoque l'état du mur du château. Monsieur le Maire répond que le propriétaire sera à nouveau relancé et qu'à défaut d'intervention de sa part, un arrêté de péril sera pris, ce qui permettra de faire nommer par le tribunal administratif un expert.



## **Médecine du travail**

Madame Germaine DEMILLIERE demande si les employées sont suivies par la médecine du travail. Il lui est répondu que oui.

## **Puits de captage**

Mme germaine DEMILLIERE demande quel est la nature des épandages effectués sur la plaine de Fluans. Concernant les épandages organiques, les agriculteurs sont soumis à l'arrêté préfectoral de protection du puits de captage. Concernant les traitements, Monsieur Christophe CANNELLE précise que les études menées par l'agence de l'eau montrent que les traces de produits phytosanitaires retrouvés sont imputables en grande partie aux produits utilisés par les particuliers pour traiter leurs jardins. Monsieur le Maire ajoute que les analyses réalisées sur notre puits de captage sont conformes tant pour les nitrates que pour les pesticides, aux normes en vigueur.

Madame Claudie GARNIER informe le Conseil qu'elle a fait don de 123,79 € correspondant à sa dernière indemnité de fonction (fonction exercée jusqu'au 17 mars 2011, date d'acceptation par Monsieur le Préfet de sa démission) à l'école de Roset-Fluans.

## ***Commission animation***

Madame Claudie GARNIER explique que la commission s'est réunie début mars pour projeter les diverses animations à mettre en place pour la saison :

- |                            |                |
|----------------------------|----------------|
| - soirée cartes :          | date à définir |
| - nettoyage de printemps : | 16 avril 2011  |
| - fête du hameau :         | 22 mai 2011    |
| - pétanque :               | 2 juillet 2011 |

## ***Entretien des chemins***

La date prévisible fixée le samedi 9 avril à 8 H OO devant la mairie. Cette date sera ou non confirmée dans le bulletin

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
Sylvie ZILIO

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN

Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN.	1 <sup>er</sup> Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mme Claudie GARNIER	Conseillère	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Sophie CRETIN	Conseillère	Procuration à Christophe GESLOT
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	

*Le compte-rendu a été affiché le mardi 5 avril 2011.*

### TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	Révision triennale du bail des Grottes d'Osselle	2011/9
2	Avenant au marché de travaux « Renforcement voirie »	2011/9
3	Approbation des Comptes Administratifs 2010	2011/9
4	Approbation des Comptes de Gestion 2010 du Trésorier	2011/10
5	Affectation des Résultats	2011/10
6	Approbation des Budgets Primitifs 2011	2011/10
7	Election du 1 <sup>er</sup> Adjoint suite à une démission	2011/11
8	Election d'un délégué titulaire et son suppléant au sein de la C.C.V.S.V suite à une démission	2011/11